

# Chez vous, **TOUS** les emballages se trient !

Boîtes,  
canettes et bidons  
métalliques



Bien vidés,  
inutile de  
les laver

**NOUVEAU !**  
Tous les  
autres emballages



Avec les  
bouchons  
et compactés

Bouteilles  
et flacons  
plastiques



Cartons  
d'emballage vides,  
briques alimentaires



Tout dépôt  
sauvage ou au pied des  
colonnes est formellement  
interdit et passible d'une  
amende pouvant  
atteindre 1 500 €



Et le papier  
(journaux, magazines,  
prospectus, annuaires,  
catalogues, courriers...)

Le film  
plastique  
autour aussi,  
mais séparé



Verre



Appareils  
électroménagers  
(DEEE)



Gros cartons

Mouchoirs,  
essuie-tout,  
couches



Petits objets  
cassés en plastique,  
hors emballages



Déchets  
alimentaires



Déchets verts

Voir  
le détail  
au verso



**DÉCHÈTERIE**

# 3 DÉCHÈTERIES À VOTRE SERVICE

Service gratuit  
pour les particuliers  
et payant  
pour les entreprises

## > COMBRIT

Kerbenoën

02 98 51 31 42

## > PLOBANNALEC

Quélarn

02 98 82 26 76

## > PLOMEUR

Lézinadou

02 98 82 10 33

## Horaires d'ouverture

Lundi au vendredi :  
8h30-11h50 / 14h-17h50

Samedi :  
9h-11h50 / 14h-17h50.

L'accès n'est pas  
autorisé aux  
professionnels  
le samedi

## SONT ACCEPTÉS EN DÉCHÈTERIES :



Mobilier

- Mobilier intérieur
- Literie
- Mobilier de jardin...



Cartons

- Cartons propres, pliés et aplatis



Bois

- Palettes
- Cagettes
- Planches
- Contreplaqué
- Bois de charpente...



Gravats

- Cailloux
- Béton (non armé)
- Ciment
- Parpaing
- Carrelage
- Ardoise
- Déblais...



Déchets verts

- Tontes
- Feuillage
- Plantes...



Encombrants

- Revêtements de sols intérieurs
- Isolants
- Verre (fenêtre, miroir...)



Métaux

- Tous types de métaux



Déchets incinérables

- Plastiques
- Caoutchouc
- Cartons souillés...



Placoplâtre

- Plâtre
- Placo

## Et aussi :

- Les Déchets D'Équipement Électrique et Électronique (électroménager, informatique...)
- Batteries
- Piles
- Les Déchets Diffus Spécifiques (peintures, vernis, aérosols, ampoules, néons...)
- Huiles de vidange
- Huiles de friture
- Polystyrènes (propres)
- Vêtements (et linge de maison, chaussures, maroquinerie...)

## Sont refusés en déchèterie :

bouteilles de gaz, restes de fioul/gasol, fusées de détresse, extincteurs, médicaments, pneus, DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux), amiante.

## Déchets acceptés ou refusés ?

La liste des déchets évolue en fonction des réglementations et de l'organisation des déchèteries. Pour plus de précisions, renseignez-vous auprès :

- > **des gardiens de déchèterie**. Sur place, merci de vous conformer à leurs directives. Ils ont la compétence et la légitimité pour accepter ou non vos déchets en fonction de la réglementation en vigueur,
- > **des services techniques de la CCPBS** : tél. 02 98 87 80 58,
- > **du site internet de la CCPBS** : [www.ccpbs.fr](http://www.ccpbs.fr)